



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 28 octobre 2005 (03.11)
(OR. en)

13910/05

CADREFIN 227

NOTE

de: la présidence
au: Conseil

Objet: Perspectives financières 2007-2013

1. La partie des conclusions du Conseil européen de juin 2005 relative aux perspectives financières est libellée comme suit:

"Le Conseil européen regrette qu'il n'ait pas été possible de parvenir à ce stade à un accord global sur les perspectives financières. Il a insisté sur le besoin de savoir clairement de quelles ressources dispose l'Union pour soutenir les politiques communes au cours de la prochaine période financière et s'est engagé à continuer de tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Il a noté que les travaux préparatoires entrepris collectivement avaient permis de faire progresser considérablement les travaux en la matière. Il est convenu qu'il était nécessaire en particulier de maintenir l'orientation et la dynamique données aux discussions par le biais du cadre de négociation élaboré à l'initiative de la présidence.

Le Conseil européen invite la future présidence à faire avancer ces discussions en mettant à profit les progrès réalisés jusqu'à présent, en vue de trouver une solution concernant tous les éléments nécessaires à la conclusion d'un accord global dans les meilleurs délais."

2. Depuis lors, la présidence a tenu des consultations bilatérales avec tous les États membres et avec la Commission.
3. Pour sa part, le président de la Commission a écrit au président du Conseil européen le 20 octobre 2005 pour lui présenter "Cinq propositions pour relancer les négociations".
4. A la lumière des consultations bilatérales et de la lettre de M. Barroso, la présidence estime que, pour contribuer à atteindre l'objectif consistant à parvenir à un accord avant la fin de l'année, il serait utile que les ministres procèdent à un échange de vues lors du Conseil "Affaires générales et relations extérieures" (CAGRE) du 7 novembre. Dans la perspective de ce débat, la présidence expose ci-après son analyse de la position actuelle.
5. Certains éléments du cadre de négociation élaboré à l'initiative de la présidence luxembourgeoise continuent de recueillir un large soutien et pourraient ouvrir la voie à un accord en décembre. Mais afin de parvenir à un accord final, la présidence estime qu'il faudra réaliser des progrès supplémentaires sur trois questions clés.
6. **La structure des dépenses de l'UE.** Le président de la Commission a présenté un certain nombre de propositions qui aideraient l'Union européenne à s'adapter plus rapidement aux défis de la mondialisation, notamment sur les points ci-après: affectation spécifique des fonds au titre des rubriques 1B) et 2 (développement rural); Fonds d'adaptation à la mondialisation; et rubrique 2 (développement rural). La présidence estime qu'il s'agit d'un point de départ utile pour une discussion sur la façon dont les propositions relatives au niveau et à la structure des dépenses, qui figurent dans le cadre de négociation, pourraient être adoptées en vue de parvenir à un accord global.
7. **Moderniser le budget.** La présidence estime que l'Union devrait avoir pour ambition, dans une perspective à long terme, de se concentrer sur ses besoins au XXI^e siècle, tels qu'ils sont présentés dans la contribution de la Commission (document 13175/05) à la réunion d'octobre des chefs d'État ou de gouvernement, et que ces besoins exigent un budget plus moderne tant du côté des recettes que de celui des dépenses. Un accord lors du Conseil européen de décembre sur le calendrier d'un réexamen du budget et sur la portée de ce réexamen pourrait contribuer à un accord global sur les perspectives financières.

8. **Les ressources propres.** Les propositions de juin visant à modifier les arrangements existants n'ont pas permis aux 25 États membres de dégager un accord. L'objectif de la présidence est de formuler des propositions respectant le principe généralement admis de l'équité de traitement pour les États membres ayant des niveaux de prospérité comparables.

9. La présidence invite les ministres à formuler des observations sur les points exposés ci-dessus. À la lumière de ce débat, et si les délégués estiment que cela peut servir de point de départ à la suite des travaux, la présidence élaborera des propositions plus précises à l'intention du Coreper et du CAGRE du 21 novembre.
